

## Rapport du Président du jury

### Concours externe – accès au corps des IIM

La session 2022 du concours sur titres et épreuves d'accès au corps des IIM s'est déroulée suivant les dispositions de l'arrêté du 23 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale de ce concours externe, pris en application du décret n°88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des IIM.

Ce concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau I de qualification (ou d'une qualification reconnue équivalente en vertu du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

Il se déroule en deux temps :

- Une phase d'admissibilité sur dossier où le jury s'assure de la validité des diplômes requis, examine le CV et la lettre de motivation des candidats ;
- Une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien est précédé d'une phase de préparation d'un sujet d'ordre général, tiré au sort, en lien avec les différents métiers des IIM. L'entretien, avec le jury comprend plusieurs temps : un premier temps d'exposé du sujet d'une durée de 10 minutes maximum ; un second relatif à l'exposé du parcours du candidat, sur ses études et travaux personnels, son activité et son expérience, et ses motivations pour intégrer le corps des IIM ; un échange libre de nature à permettre au jury d'apprécier les aptitudes du candidat à exercer les fonctions d'IIM et pouvoir y faire carrière. La durée de cette épreuve d'admission est de 40 minutes.

### Session 2022

En 2022, 19 postes étaient ouverts au concours. Le tableau ci-dessous rappelle l'historique du nombre de postes (pour la liste principale) :

Année	2016	2017	2018	2020	2021
Postes	21	21	19	13	13

Les différentes étapes du concours ont enregistré les candidats suivants :

		Femmes		Hommes		Total	
		nombre	âge (ans)	nombre	âge (ans)	nombre	âge (ans)
<b>Inscrits</b>		87	36,85	146	36	233	36,3
<b>Dossiers</b>		65		122		187	
<b>Admissibilité</b>		48	36,35	66	35,3	114	35,7
<b>Admission (présents)</b>		42		59		101	
<b>Admis</b>	liste	10	31,9	9	30,44	19	31,2
	LC	14		15		29	

liste : liste principale  
LC : liste complémentaire

Sur les 73 dossiers « rejetés » pour l'admissibilité, 3 candidats n'étaient toujours pas titulaires de leur diplôme, ce qui est une condition statutaire obligatoire pour s'inscrire au concours.

La phase d'admissibilité (analyse des dossiers) s'est déroulée du 31 mai au 2 juin 2022. 187 dossiers ont été analysés et 114 retenus.

La phase d'admission s'est déroulée du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, par les entretiens avec 101 candidats présents sur 114 dossiers retenus.

La semaine a débuté par une formation pour les nouveaux membres du jury avec rappel du cadre règlementaire, l'accent mis sur certains aspects du métier (déontologie, confidentialité, partage des rôles, des missions) et les comportements attendus (impartialité, principe égalité et d'équité entre les candidats, neutralité et non-jugement, règles de délibération, être dans une attitude bienveillante à l'égard du candidat), l'accord sur les compétences, connaissances et aptitudes attendues d'un futur IIM.

Le jury a également partagé les critères de la grille d'évaluation.

A l'issue des épreuves, (vendredi 16h, une réunion d'admission avec les membres du jury a permis la validation des 2 listes, principale et complémentaire. Malgré une capacité de pouvoir doter la liste complémentaire 38 candidats, le jury a décidé de n'en retenir que 29.

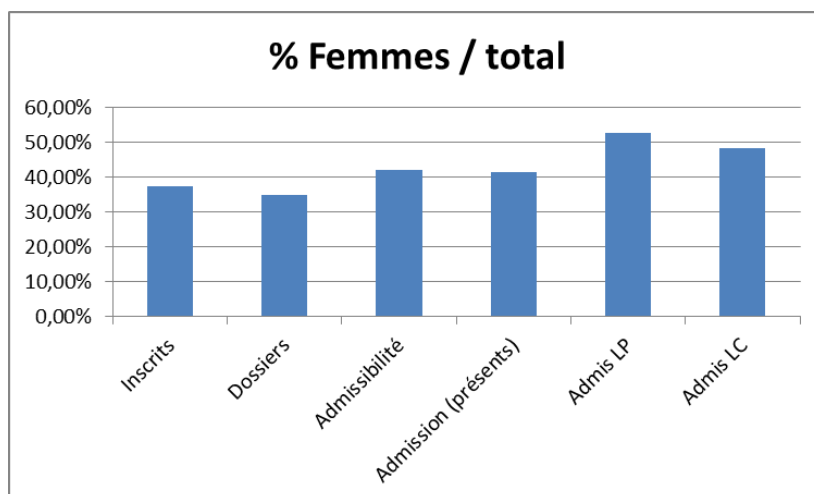
## Quelques constats

### A. Parité femmes / hommes

La proportion des candidates femmes par rapport au total continue sa baisse tendancielle depuis 2016:

Année	2016	2017	2018	2020	2022
Candidates	41,6 %	38,9 %	36,3 %	38,7 %	34,8 %

Lors des différentes étapes du concours ce taux s'est « naturellement » corrigé avec 24 femmes et 24 hommes si l'on additionne les listes principale et complémentaire.



### B. Le nombre de candidatures est en constante baisse.

	2016	2017	2018	2020	2021	2022
Dossiers	495	421	325	251	219	187
Baisse		-14,9%	-22,8%	-22,8%	-12,7%	-14,6%

C'est un constat qui est vrai pour l'ensemble des concours de la fonction publique.

### C. Niveau des candidats

#### Dans les dossiers recevables

Consultant en intelligence artificielle	1	0,53%
DESS/DEA	10	5,35%
Doctorat	15	8,02%
Ingénieur	67	35,83%
Maitrise	1	0,53%
Manager de la stratégie commerciale	1	0,53%
Master	64	34,22%
Niveau 6	1	0,53%
Niveau 7	22	11,76%
Niveau 8	4	2,14%
SMS - Sports Management School	1	0,53%
	187	

Les ingénieurs et détenteurs de masters représentent quasi à parité 70 % des candidats. Les titulaires de DESS ou DEA, ainsi que les docteurs et niveau 7 et 8 représentent plus de 23 %.

#### Liste principale

Consultant en intelligence artificielle	1
Ingénieur	10
Master	6
Niveau 8 ou doctorat	2
<b>Total général</b>	<b>19</b>

#### Liste Principale + Liste complémentaire

Consultant en intelligence artificielle	1
Doctorat	5
Ingénieur	21
Master	13
Niveau 7	7
Niveau 8	1
<b>Total général</b>	<b>48</b>

Les ingénieurs et détenteurs de masters représentent au niveau LP 84 % des lauréats et, avec la LC, 71 %.

## Commentaires du jury

A l'issue de la session 2022, le jury a souhaité faire quelques commentaires sur le déroulé de l'épreuve.

Il alerte sur le niveau qualitatif de certains candidats, notamment dans l'exercice de présentation d'un document tiré au sort. Il considère par ailleurs que, si cet exercice est intéressant, les documents afférents sont plus ou moins longs ce qui obère le temps d'analyse pour certains candidats obligés de lire et s'appropriier les documents dans un temps contraint.

Les aptitudes à l'oral font également l'objet d'insatisfaction, alors que les dossiers présentent des CV et carrières intéressantes. Le manque de préparation est à nouveau pointé du doigt ainsi que la faible connaissance de la part des candidats des métiers des IIM, et ce alors que de nombreux candidats sont déjà dans la fonction publique. Il en est de même pour les questions sur la culture administrative et le manque de connaissance des institutions de la République.

La question du recrutement de profils numériques est à nouveau revenue. Pour le jury, tout comme son Président, il est important de clarifier la volonté du gestionnaire du corps et des employeurs de ce qui est attendu en termes de sélection de la part du jury sur les ^profils dits numériques. Une réflexion doit être engagée sur le sujet.

L'ingénieur général des mines

Président du jury,



Jean Ribeil